

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 20 JANVIER 2016**

Installation du conseil communautaire suite à la fusion des communautés d'agglomération de Marne -et-Chantierine, Marne-la-vallée/val Maubuée et Brie francilienne.

**1 - Election du Président**

M. Paul MIGUEL recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu président de la Communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée - Val-Maubuée.

*(M. Paul MIGUEL : 64 voix ( Blancs ou nuls :1)*

**2 - Détermination du nombre de Vice-Présidents**

Le conseil communautaire fixe à l'unanimité le nombre de vice présidents, membres du bureau communautaire à 13.

**3 - Election des Vice-Présidents**

M. Gilles BORD recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu premier vice-président (63 voix). Le Président précise que le premier Vice-Président aura délégation dans le domaine des Equipements et de la politique culturelle communautaire.

M. François BOUCHART recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu deuxième Premier vice-président (61 voix). Le Président précise que le deuxième premier Vice-Président aura délégation dans les domaines de l'Emploi, l'insertion, la formation professionnelle.

M. Jean-Pierre NOYELLES recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu deuxième vice-président (65 voix). Le Président précise que le deuxième Vice-Président aura délégation dans les domaines du Tourisme et de l'Événementiel.

Mme Nadia BEAUMEL recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée élue troisième vice-présidente (65 voix). Le Président précise que la troisième Vice-Présidente aura délégation dans le domaine de l'Aménagement et de l'Urbanisme en opération d'intérêt national.

M. Xavier VANDERBISE recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu quatrième vice-président (63 voix). Le Président précise que le quatrième Vice-Président aura délégation dans le domaine de l'aménagement, l'urbanisme en secteur hors OIN et des réseaux (eau, assainissement, collecte des déchets, géothermie et très haut débit).

M. Jean-Claude GANDRILLE recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu cinquième vice-président (64 voix). Le Président précise que le cinquième Vice-Président aura délégation dans le domaine des finances et des marchés publics.

M. Brice RABASTE recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu sixième vice-président (64 voix). Le Président précise que le sixième Vice-Président aura délégation dans le domaine des Transports et Grand Paris.

M. Michel BOUGLOUAN recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu septième vice-président (64 voix). Le Président précise que le septième Vice-Président aura délégation dans le domaine de l'Habitat et des Gens du voyage.

M. Antonio de CARVALHO recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu huitième vice-président (64 voix). Le Président précise que le huitième Vice-Président aura délégation dans le domaine de l'entretien du patrimoine, des Travaux et de la voirie communautaire.

M.Gérard EUDE recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu neuvième vice-président (61 voix). Le Président précise que le neuvième Vice-Président aura délégation dans le domaine du développement économique, l'enseignement supérieur et de la recherche.

M.Alain KELYOR recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu dixième vice-président (61 voix). Le Président précise que le dixième Vice-Président aura délégation dans le domaine du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques.

M.Bernard NAIN, recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu onzième vice-président (64 voix). Le Président précise que le onzième Vice-Président aura délégation dans le domaine des équipements et de la politique sportive communautaire.

M. François-Xavier BINVEL recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu douzième vice-président (64 voix). Le Président précise que le douzième Vice-Président aura délégation dans le domaine du développement durable et Agenda 21- des espaces verts, bois, plans d'eau, bords de Marne.

#### **4- Détermination de nombres complémentaires (conseillers délégués) au bureau communautaire et élection de ces membres**

Le conseil communautaire DECIDE à l'unanimité la création de quatre postes de membres complémentaires-conseillers délégués - du bureau communautaire.

Mme Monique DELESSARD. recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (64 voix) est proclamée élue membre complémentaire-conseillère déléguée- du bureau communautaire. Le Président précise que madame Monique DELESSARD aura délégation dans le domaine de la Santé et de la politique sociale communautaire.

M.Guillaume LE LAY-FELZINE. recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (64 voix) est proclamé élu membre complémentaire-conseiller délégué- du bureau communautaire. Le Président précise que monsieur LE LAY-FELZINE aura délégation dans le domaine de la politique de la ville.

M.Daniel GUILLAUME. recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (64 voix) est proclamé élu membre complémentaire-conseiller délégué- du bureau communautaire. Le Président précise que monsieur Daniel GUILLAUME aura délégation dans le domaine des grands projets de la cité Descartes.

Mme Hafida DHABI. recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés (65 voix) est proclamée élue membre complémentaire-conseillère déléguée- membre du bureau communautaire. Le Président précise que madame Hafida DHABI aura délégation dans le domaine du commerce, l'artisanat et les marchés.

#### **5 - Charte de l'élu local**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE de la lecture de la charte de l'élu local.

#### **6 - Fixation des indemnités du Président et des Vice-Présidents**

Le conseil communautaire à l'unanimité, fixe l'indemnité de fonction du Président à 127% de l'indice brut 1015, l'indemnité de fonction des Vice-présidents à 64% de l'indice brut 1015, l'indemnité de fonction des conseillers avec délégation de fonction à 32% de l'indice brut 1015 et l'indemnité de fonction des conseillers communautaires sans délégation à 6% de l'indice brut 1015 .

## **7 - Délégation d'attributions au Président**

Conformément aux articles 5211-2, L.5211-9, L.5211-10 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de déléguer au Président de la communauté d'agglomération de Paris-vallée de la Marne.

## **8 - Crédits affectés au budget primitif pour les collaborateurs de cabinet**

DECIDE, à l'unanimité de fixer, conformément à l'article 13-1 du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 modifié par le décret n° 2014-1478 du 30 décembre 2014, à sept maximum le nombre de collaborateurs de cabinet, D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Président de rémunérer les collaborateurs recrutés.

## **9 - Election des membres de la commission d'Appel d'offres**

Le conseil communautaire DECIDE, à l'unanimité de procéder par scrutin public et ELIT à l'unanimité les membres de la commission d'appel d'Offres, dont résultats ci-dessous :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- M. Patrick RATOUCHNIAK</li><li>- M. Daniel GUILLAUME</li><li>- M. Stéphane FINANCE</li><li>- M. Jean-Louis GUILLAUME</li><li>- Mme Michelle FABRIGAT</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Lydie AUTREUX</li><li>- M. Gérard TABUY</li><li>- Mme Danielle GAUTHIER</li><li>- M. Meziane BENARAB</li><li>- M. Jean-Emmanuel DEPECKER</li></ul>

précisant que cette commission sera compétente pour toutes les procédures à mener au cours de la mandature 2016-2020, à l'exception des procédures relevant des attributions du jury de concours, rappelant que le remplacement des membres titulaires par les membres suppléants s'opérera dans l'ordre de la liste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00